



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 12954

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les aides de l'État aux associations culturelles du secteur audiovisuel. En effet, en septembre 2007, le ministère de la culture annonçait un changement de fonctionnement au niveau de l'aide en région : le Centre national de la cinématographie (CNC) soutiendrait les manifestations audiovisuelles d'envergure nationale ou internationale, alors que les directions régionales de l'action culturelle (DRAC) se concentreraient sur les associations organisatrices de manifestations locales ou régionales. Portée par la dynamique autour de grands festivals et réalisations d'envergure, ces associations sont particulièrement dynamiques en Auvergne et mènent un travail de fond permettant notamment l'accès du plus grand nombre aux oeuvres cinématographiques et audiovisuelles. Cependant, il apparaît, dans le sillage de nouvelles réductions budgétaires, que les crédits alloués aux DRAC seraient drastiquement réduits. Si cette situation se confirmait, elle pourrait avoir des conséquences très néfastes pour la pérennité du réseau associatif et des actions conduites, qui touchent en Auvergne 300 000 personnes et 50 000 jeunes. Des conséquences significatives seraient aussi à prévoir sur le plan économique et touristique. En conséquence, il lui demande que les moyens requis par les associations audiovisuelles et cinématographiques pour poursuivre leurs actions culturelles et éducatives, soient maintenus, soit par le CNC, soit par la DRAC, notamment Auvergne.

Texte de la réponse

La politique de soutien de ces associations est assurée à la fois par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et par le Centre national de la cinématographie (CNC). Afin d'assurer une meilleure coordination des actions de l'État, la ministre de la culture et de la communication a décidé que les festivals présentant un intérêt national et international seraient désormais financés par le CNC, ce qui est conforme aux missions du centre, les manifestations d'intérêt local et régional étant toujours financées par les DRAC. Au-delà de ces festivals, les DRAC continueront à soutenir les associations culturelles qui contribuent à la diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ainsi qu'à l'éducation à l'image. En effet, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront aux DRAC de soutenir l'ensemble de ces actions dans des conditions comparables à celles des années passées. Pour sa part, le CNC sera en mesure de financer une trentaine de festivals de notoriété nationale et internationale. Par ailleurs, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide du ministère de la culture et de la communication dans le domaine de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions en vue de leur développement.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12954

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7928

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4203